



## Contrat de location

-----  
Par thermiqueoccitane

bonsoir

je viens d'arrêter ma société dernièrement, j'avais un contrat de location avec paribas leasing group sur des imprimantes.

j'ai contacté ce service pour leur demander d'arrêter les loyers et de restituer le matériel.

le montant total des loyers s'élève à 3000 euros alors que les machines en valent 1900.

ceux m'ont répondu que je devais payer les loyers d'un montant de 1600 euros et qu'ils récupéreront le matériel ensuite.

ma question est :

est t'il normal que je paie les loyers personnellement alors que le contrat de location était au nom de ma société alors que celle ci à été radiée de la chambre des métiers?

merci de votre aide sur ce plan juridique ou je suis totalement novice.